

L'ÉCOLE MODÈLE DE MENS

En 1829, le pasteur André Blanc ouvre à Mens une école publique. Cinq ans plus tard, M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, la transforme en "école modèle", première école normale du

département, pour former les futurs instituteurs. Très vite, cette école va rayonner par sa bonne réputation, si bien que de nombreux élèves viendront de toute la France recevoir son enseignement.



LE CHÂTEL OU BONNET DE CALVIN

Sortir des Pas des Huguenots pour une petite excursion sur Le Châtel, appelé communément dans le Trièves "Le Bonnet de Calvin".

C'est un sommet emblématique du Sud Dauphiné qui annonce, plus au sud, le massif du Dévoluy. Depuis le sommet du Bonnet, un panorama exceptionnel sur l'Obiou, les Ecrins

ou encore le Vercors s'offre au regard... si en plus, c'est le printemps, les orchidées et autres fleurs colorées s'offriront aux randonneurs sur le vaste plateau herbeux qu'offre son sommet...

Pourquoi "Le Bonnet de Calvin"? A cause de la forme caractéristique de son relief qui rappelle le bonnet du célèbre réformé !



A voir, à faire : Les temples de Mens et Saint-Jean-d'Hérans, Le Musée du Trièves, la place de la Halle à Mens, le Café des Arts à Mens, les lieux d'exposition, l'Engrangeou place de la Halle, marché très animé le samedi matin sous la Halle, ...

MENS PROTESTANTE,
OU LA PETITE GENÈVE DES ALPES

Suivant la tradition, l'Eglise réformée de Mens a été installée par Eymard Pichon, pasteur de Grenoble en 1561. Avec la présence du Duc de Lesdiguières, le bourg devient très rapidement un bastion militaire protestant, imposant ainsi la paix dans la région durant de nombreuses années, jusqu'à la trêve de

1589 qui rend officielle la fin des Guerres de Religion en Dauphiné.

Mens est la paroisse réformée la plus importante de tout le Trièves; riches marchands et artisans aisés s'y côtoient et contribuent grandement à la richesse patrimoniale aujourd'hui encore présente...



Les services au départ et à l'arrivée de l'étape

Office du Tourisme de Mens : 04 76 34 84 25

Mairie de St Jean d'Hérans : 04 76 34 98 35

www.trieves-tourisme.fr

Mens

Hôtels • Chambres d'hôte • Gîte d'étape • Camping • Restaurants
Cafés • Ravitaillement • Médecins
Pharmacies • Car

Saint-Jean-d'Hérans

Gîtes

Projet cofinancé par la communauté européenne dans le cadre du programme LEADER
<http://www.surlespasdeshuguenots.eu>

Itinéraire Culturel Européen
SUR LES PAS DES HUGUENOTS

GUIDE ÉTAPE

MENS ■ SAINT-JEAN-D'HÉRANS

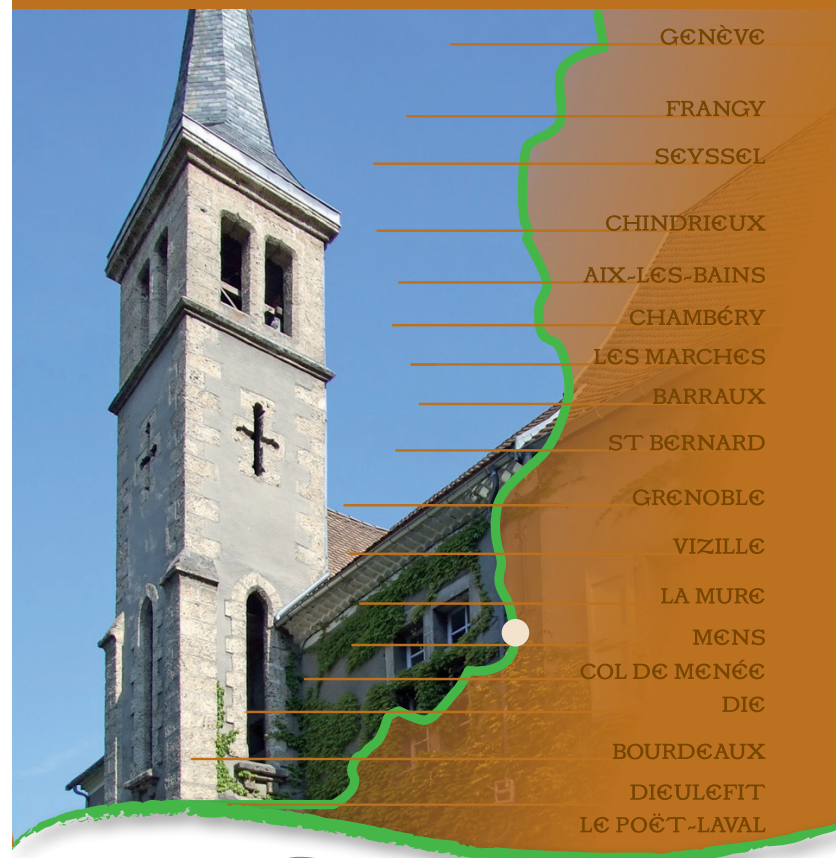
Isère

7,7 km

2h30

325 m

273 m



SUR LES PAS DES HUGUENOTS



MENS SAINT-JEAN-D'HÉRANS

Description du circuit

- 1 A partir du village de Mens, traverser le bourg en empruntant la rue Louis Rippert, direction Saint-Sébastien. Suivre la route départementale sur 500m et passer au lieu-dit la Croix.
- 2 Au Pont de Coulagnon, prendre à gauche en suivant les panneaux du sentier de petite randonnée (PDIPR) direction Saint-Jean-d'Hérans.
- 3 Passer le lieu-dit "Pierre Longue", traverser le Ruisseau de l'Hôte.
- 4 Au lieu-dit "Doya", garder la gauche sur une route carrossable.
- 5 Au lieu-dit "Les Granges des Vénos", prendre le chemin de droite qui monte.
- 6 Passer le lieu-dit "La Pigne" et poursuivre toujours sur le même chemin qui monte en sous-bois.
- 7 Prendre la piste la plus à droite en direction du Col de Saint-Sébastien. Après environ un kilomètre la piste suivre le sentier sur la droite qui descend.
- 8 Prendre sur votre gauche le chemin qui descend en longeant la clôture Direction Saint-Jean d'Hérans. Poursuivez la descente en forêt pour arriver dans des zones cultivées. Poursuivre le cheminement jusqu'à l'entrée du hameau de Bongarrat.
- 9 Continuer maintenant en zone cultivée. Au croisement au lieu-dit "Bongarrat", prendre à gauche puis entrer dans le village de Saint-Jean-d'Hérans.



Les itinéraires de randonnée pédestre connus sous le nom de GR® et GR® de Pays, jalonnés de marques blanc-rouge et/ou jaune-rouge, sont une création de la FFRandonnée. Ils sont protégés au titre du code de la propriété intellectuelle. Les marques utilisées sont déposées à l'INPI. Nul ne peut en disposer sans une autorisation expresse. Sentier de Grande Randonnée et Grande Randonnée de Pays sont des marques déposées, ainsi que les marques de couleur blanc-rouge et jaune-rouge.

